

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

Envoyé en préfecture le 01/04/2015

Reçu en préfecture le 01/04/2015

Affiché le 03/04/15 SLD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MARS 2015  
N°24/2015

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 30 MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

**PROCURATIONS** : CATTANI J. L. à MENDEZ M., KOENIG S. à LEGROS N., ZANNI B. à MILET F.

**EXCUSES** : GALVEZ M., ZABONI S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CELEBRATION D'UN MARIAGE EN PLEIN AIR**

Le Maire informe le Conseil de la demande de

- Mademoiselle Justine LEGROS, née le 03/08/1986 à Echirolles et résidant chez M. et Mme LEGROS, 22 rue Basse à Champ sur Drac
- Et Monsieur Christopher BROWN, né le 04/06/1987 à Bristol (Angleterre) et résidant 15 Berry Hill Road – Mansfield – NG 18 4RU GB (Royaume Uni)

qui souhaitent que leur mariage, qui aura lieu le 22 août 2015 à Champ sur Drac, soit célébré en plein air, à côté de la mairie, la salle des mariages étant trop petite pour accueillir tous les invités.

Le Maire propose d'appuyer cette requête et, pour ce faire, de demander l'autorisation du Procureur de la République.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la demande de célébration du mariage de Mademoiselle Justine LEGROS et de Monsieur Christopher BROWN en plein air, dans la cour de la mairie du Village, le 22 août 2015.

**DEMANDE** l'autorisation du Procureur de la République pour organiser cette cérémonie à l'extérieur des murs de la mairie

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 1<sup>er</sup> avril 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le et de sa publication ou notification le

